

**AR PREFECTURE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
016-211602362-20160212-D_2016 DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME
Reçu le 18/03/2016**

**8, place du champ de foire
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

délibération :
D_2016_2_8

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Objet : Convention SDEG - Travaux d'éclairage public

L'an deux mille seize, le vendredi 12 février à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 08 Février 2016

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORREDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Pouvoirs :

Monsieur TROUSSICOT Franck a donné pouvoir à CARTERET Michel
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à RELET Graziella

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame HITIER Marie-Christine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à des travaux d'élargissement sur la commune, un lampadaire, situé près des écoles, a été détérioré. Il rappelle que le SDEG16 assure l'éclairage public du site et a la compétence pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public. Le remplacement du lampadaire s'avère nécessaire.

Il présente au conseil :

- le devis établi par le SDEG16, qui s'élève à 641,14 € TTC avec une participation de la commune fixée à 347,28 €,
- le projet de convention à passer entre la commune et le SDEG16 pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16 permettant à la commune de financer ces travaux en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le plan de financement des travaux avec une participation communale de 347,28 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à passer entre le SDEG 16 et la Commune pour le versement d'un fonds de concours,
- autorise la maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/02/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

18 MARS 2016

Le Maire,

Michel CARTERET,

